



COMMUNIQUÉ

L'avancement en 2021

QU'A CHANGÉ LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	 CE QUI CHANGE, APRÈS 2021
<p>Cette loi, en supprimant le champ de compétences des commissions administratives sur l'avancement, a totalement modifié le droit d'examen des dossiers des agents sur trois points :</p> <p>➤ Une transparence : Les CAP permettaient aux organisations syndicales d'examiner, en toute transparence, les droits de l'agent avec l'ensemble des critères : avancement, CREP, ancienneté de carrière,</p> <p>➤ Des partenaires reconnus : Les organisations syndicales, l'administration et les autorités territoriales (ATE) ou centrales (ACE) d'emploi se réunissaient ensemble.</p> <p>➤ Un calendrier partagé et connu à l'avance : Les tenues des CAPL et des CAPC donnaient un cadencement à l'examen des travaux et à la publication, dans les temps, des listes d'aptitude.</p> <p>Plus aucun avancement ne sera vu dans le cadre d'une CAP mais dans le cadre des lignes directrices de gestion.</p>	<p>Votre CREP demeure l'élément majeur pour votre avancement :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Il faut donc vous rapprocher de votre délégué syndical pour vous préparer avec lui à cet entretien qui donne lieu à un compte rendu auquel l'agent peut apporter des observations et donc il peut demander la révision.❖ Vous pourrez ainsi bénéficier de son expertise dans l'avancement des fonctionnaires. Cette expertise n'a pas disparu avec la suppression des CAP.❖ Votre délégué peut aussi vous accompagner dans la connaissance de votre chaîne d'emploi du classement, par votre directeur d'établissement à votre autorité centrale. Ce retour d'expérience n'a pas disparu avec la suppression des CAP.❖ Votre délégué et le syndicat suivront votre dossier à tous les niveaux de l'administration. C'est le maillage territorial qui fait la force d'un syndicat.

Force Ouvrière revendique aussi des plans de requalification. **Force Ouvrière** est aussi présente pour constituer votre dossier de préparation à ces plans de requalification et voir, avec vous, la voie la plus rapide pour votre avancement.

Force Ouvrière a un réseau d'adhérents dans toutes les filières qui peuvent vous accompagner pour vous préparer à un examen et ce en plus des formations proposées par l'administration.

CONCLUSION

Ils changent les règles du jeu. Nous renforçons notre travail ensemble pour mieux vous défendre. Il faut, dès l'année prochaine, transmettre au plus tôt vos CREP **À VOS REPRÉSENTANTS FO Défense** pour vous défendre.

PARIS, le 8 décembre 2020

